



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier dernier, le conseil de la municipalité a adopté le **Règlement N° 2022.02 établissant la répartition des coûts des travaux d'entretien du cours Derrière le Cap selon acte de répartition préparé par la MRC de Kamouraska.**
 2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la secrétaire-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi et le vendredi de 8H30 à 12H30.
- * Étant donné la pandémie et les mesures sanitaires à appliquer, toute personne intéressée devra contacter le bureau municipal par téléphone, par courriel ou le site Internet de la municipalité afin de faire une demande de consultation.

Adoption du règlement le 10 janvier 2022.
Avis de promulgation : 12 janvier 2022.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 12^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022.


Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit le tableau d'affichage à l'extérieur du Centre communautaire sis au 67, avenue Morel et sur le site Internet de la municipalité le 12 janvier 2022 entre 9H00 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2022.


Mychelle Lévesque



Kamouraska | 67 avenue Morel | Québec | G0L 1M0 | 418 492-6523
www.kamouraska.ca | Facebook : Municipalité de Kamouraska

